

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 2 déc. 2021

**Date d'édition:** 2 déc. 2021

**Version:** 5

Page 1/10

GRISARD  
**BITEX BIMOID**

## Elabit KBH Typ N2

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial du produit/désignation:**

Elabit KBH Typ N2

#### \* 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Usage de la substance/du mélange:**

Coulis, adhésif pour les routes et la construction

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

#### \* 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):**

**Bitex Bimoid**

Wilhofsweg 9

CH-6275 Ballwil

Switzerland

**Téléphone:** +41 449 60 10

**Télécopie:** +41 449 60 75

**E-mail:** info@bitexbimoid.ch

**Site web:** <https://www.grisard.ch/bitex-bimoid>

**E-mail (personne compétente):** haefliger@encoma-osh.net

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59. Belgique: Centre antipoisons +32 070 245 245 Suisse: Tox Info Suisse, Zürich +41 (0)44 251 51 51 ou 145 en Suisse (informations en Allemand, Français, Italien et Anglais)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:**

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

**Mentions de danger:** -

**Informations supplémentaires sur les dangers:** -

**Conseils de prudence:** -

#### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 déc. 2021

Date d'édition: 2 déc. 2021

Version: 5

Page 2/10

GRISARD  
**BITEX BIMOID**

## Elabit KBH Typ N2

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

**Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:**

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 8052-42-4 N°CE: 232-490-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480172-44-XXXX	<b>Asphalt</b> La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].	100 pds %

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

##### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. Consulter immédiatement un médecin.

##### En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

##### Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

##### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Consulter immédiatement un médecin.

##### Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyen d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée, Extincteur à sec, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse résistante à l'alcool  
Combattre les incendies vastes à l'aide d'un jet diffus d'eau ou de mousse résistante à l'alcool.

##### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

\*

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 2 déc. 2021

**Date d'édition:** 2 déc. 2021

**Version:** 5

GRISARD  
**BITEX BIMOID**

Page 3/10

## Elabit KBH Typ N2

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux:

En cas de chauffage ou d'incendie, formation de gaz toxiques.

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Sulfure d'hydrogène, Oxydes de soufre, aldéhydes,

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### 5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Les résidus d'incendie et les eaux d'extinction contaminées doivent être éliminés conformément à la réglementation officielle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### \* 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Eloigner les personnes non participantes.

##### Équipement de protection:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

#### 6.1.2. Pour les secouristes

##### Protection individuelle:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

### \* 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Reproduire l'étiquetage après transvasement dans un autre contenant. Éliminer les résidus du produit comme déchet spécial (voir section 13).

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Évacuation: voir rubrique 13

### 6.5. Indications diverses

Des pertes du produits pendant l'application doivent être collectées dans des conteniteurs appropriés et éliminées comme déchets spéciaux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 2 déc. 2021

**Date d'édition:** 2 déc. 2021

**Version:** 5

Page 4/10

GRISARD  
**BITEX BIMOID**

## Elabit KBH Typ N2

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération. La gestion simultanée de produits et mélanges incompatibles doit être évitée. Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures.

Dans des conditions normales et à des températures modérées, il n'existe pas de risque pour la santé de l'homme et des mammifères. Pour la mise en place, cependant, des températures plus élevées sont nécessaires. Ainsi

des risques résultent tels que des brûlures locales. Les vapeurs du produit chauffé ne présentent pas de risque important pour la santé. Du point de vue des bonnes pratiques de travail, il est bénéfique de minimiser l'exposition aux vapeurs et assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail.

Le bitume est traité à des températures supérieures à 100 ° C. En contact avec de l'eau des bulles de vapeur explosives se peuvent développer avec la formation de mousse abondante. Des effets néfastes sur l'environnement ne sont pas connus. Le bitume est classé "non inflammable" - mais il brûle comme tout autre hydrocarbure à températures élevées. À la surface de matériaux poreux ou fibreux condensés qui sont imprégnés avec le produit ou ses vapeurs sont imprégnés, il y a le risque d'une auto-inflammation même à des températures inférieures à 100° C. Aux murs et couvercles des réservoirs se peuvent déposer des dépôts de carbone spontanément inflammables. En présence d'oxygène il existe le risque d'une auto-inflammation.

##### Mesures de protection incendie:

Ne chauffez pas au-dessus du point d'éclair. En cas de surchauffe du produit, il existe un risque d'explosion, notamment dans des récipients fermés.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Mesures techniques et conditions de stockage:

Assurer une bonne aération. La gestion simultanée de produits et mélanges incompatibles doit être évitée.

##### Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Les puits et les canaux doivent être protégés contre la pénétration du produit chaud et liquide. Ne surchauffez pas les récipients de stockage et évitez la formation de vapeurs nocives. Lors du nettoyage des raccords et de la tuyauterie, ne pas utiliser de vapeur ou de solvant aux endroits chauds.

Ne chauffez pas le produit à plus de 180° C. Les vapeurs d'hydrocarbures peuvent s'accumuler après un stockage prolongé à des températures élevées dans la vapeur des réservoirs et former des mélanges pyrogènes explosifs qui ont tendance à s'enflammer. Un stockage prolongé à chaud peut produire du sulfure d'hydrogène et présenter un danger grave. Assurez une bonne ventilation lorsque vous travaillez dans des espaces confinés. Lors du pompage assurez-vous d'utiliser des tuyaux résistant à la chaleur. La température pendant le rechargement doit être aussi basse que possible et en aucun cas être au-dessus du point d'éclair.

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

**Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne):** 10 - 13 - Autres substances inflammables et non-inflammables

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 déc. 2021

Date d'édition: 2 déc. 2021

Version: 5

Page 5/10

GRISARD  
**BITEX BIMOID**

## Elabit KBH Typ N2

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
BE	Asphalt n°CAS: 8052-42-4 N°CE: 232-490-9	① 5 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (Mélanges bitumineux, Fumée)
CH	Asphalt n°CAS: 8052-42-4 N°CE: 232-490-9	① 5 mg/m <sup>3</sup> ② 20 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (kann über die Haut aufgenommen werden)

##### 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

##### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

#### \* 8.2. Contrôle de l'exposition

##### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

##### 8.2.2. Protection individuelle



###### Protection yeux/visage:

Porter des lunettes de protection intégrales conforme au norme EN 166.

###### Protection de la peau:

Portez des vêtements de protection conformes à la norme DIN EN 340.

Porter des gants résistant à la chaleur selon DIN EN 407. Temps de pénétration > 6h.

###### Protection respiratoire:

formation d'aérosol ou de nébulosité: Protection des voies respiratoires selon EN 136 ou EN 140 avec filtre AP3.

##### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Aspect

État physique: solide

Couleur: noir

Odeur: Mélanges bitumineux

##### Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	non déterminé			
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 200 °C			
Température de décomposition	non déterminé			
Point éclair	> 230 °C			

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 déc. 2021

Date d'édition: 2 déc. 2021

Version: 5

Page 6/10

GRISARD  
**BITEX BIMOID**

## Elabit KBH Typ N2

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
Taux d'évaporation	<i>non applicable</i>			
Température d'auto-inflammation	> 300 °C			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non applicable</i>			
Pression de vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	1,1 g/cm <sup>3</sup>	20 °C		
Densité relative	<i>non déterminé</i>			
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau	Non miscible			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### \* 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### \* 10.4. Conditions à éviter

Pas connu.

### 10.5. Matières incompatibles

Comburant, fortes

### \* 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 2 déc. 2021

**Date d'édition:** 2 déc. 2021

**Version:** 5

GRISARD  
**BITEX BIMOID**

Page 7/10

## Elabit KBH Typ N2

### Cancerogénéité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aquatique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
Asphalt n°CAS: 8052-42-4 N°CE: 232-490-9	Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

### \* 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### \* 13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination avec les ordures ménagères est défendue. Contacter un service d'élimination de déchets spéciaux.

#### 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

#### Code des déchets produit:

05 01 17 Mélanges bitumineux

#### Remarque:

Code de déchet CH selon OMoD / Code de déchet UE selon directive UE 2014/955

#### Code des déchets conditionnement:

15 01 02 Emballages en matière plastique

### Solutions pour traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit:

Rapporter le contenu/récipient au point de vente ou remettre à un centre de collecte de déchets spéciaux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 déc. 2021

Date d'édition: 2 déc. 2021

Version: 5

Page 8/10





GRISARD  
**BITEX BIMOID**

## Elabit KBH Typ N2

### Élimination appropriée / Emballage:

Riciclare gli imballaggi o smaltirli come rifiuti domestici.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>			
UN 3257	UN 3257	UN 3257	UN 3257
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>			
LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A. (Mélanges bitumineux )	LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A. (Mélanges bitumineux)	ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, N.O.S. (Bitumen)	ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, N.O.S. (Bitumen)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
 9	 9	 9	 9
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
III	III	III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
Non	Non	Non	Non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
<b>Dispositions particulières:</b> 274, 643, 668 <b>Quantité limitée (LQ):</b> 0 <b>Quantités exceptées (EQ):</b> E0 <b>Danger n° (code Kemler):</b> 99 <b>Code de classification:</b> M9 <b>code de restriction en tunnel:</b> (D) <b>Remarque:</b>	<b>Dispositions particulières:</b> 274, 643, 668 <b>Quantité limitée (LQ):</b> 0 <b>Quantités exceptées (EQ):</b> E0 <b>Code de classification:</b> - <b>Remarque:</b>	<b>Dispositions particulières:</b> 274, 643, 668 <b>Quantité limitée (LQ):</b> 0 <b>Quantités exceptées (EQ):</b> E0 <b>Numéro EmS:</b> F-A, S-P <b>Remarque:</b>	<b>Dispositions particulières:</b> 274, 643, 668 <b>Quantité limitée (LQ):</b> 0 <b>Quantités exceptées (EQ):</b> E0 <b>Remarque:</b>

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 2 déc. 2021

**Date d'édition:** 2 déc. 2021

**Version:** 5

GRISARD  
**BITEX BIMOID**

Page 9/10

## Elabit KBH Typ N2

### 15.1.2. Directives nationales



[CH] Directives nationales

### Autres informations, restrictions et dispositions légales

Classe de risque pour les eaux (Suisse): B

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1. Indications de changement

1.2.	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.3.	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
5.1.	Moyen d'extinction
6.1.	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
6.2.	Précautions pour la protection de l'environnement
8.2.	Contrôle de l'exposition
10.3.	Possibilité de réactions dangereuses
10.4.	Conditions à éviter
10.6.	Produits de décomposition dangereux
12.6.	Propriétés perturbant le système endocrinien
13.1.	Méthodes de traitement des déchets
14.1.	Numéro ONU ou numéro d'identification
14.3.	Classe(s) de danger pour le transport
14.4.	Groupe d'emballage
14.5.	Dangers pour l'environnement
14.6.	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### 16.2. Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route

CAS Chemical Abstract Service

CLP Le règlement du Parlement européen relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges

EC50 Concentration Effective 50%

IATA Association internationale du transport aérien

LC50 Concentration létale 50%

LD50 Dose létale 50%

OECD Organization for Economic Cooperation and Development

PBT persistent, bioaccumulative, toxic

PNEC La concentration prévisible sans effet

REACH Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

RID Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer

SVHC Substance of Very High Concern

UN Nations unies

VOC Composés organiques volatils

vPvB very persistent, very bioaccumulative

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Les fiches de données de sécurité des matériaux primaires. Base de données des substances de l'agence européen des substances chimiques. Base de données GESTIS

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 2 déc. 2021

**Date d'édition:** 2 déc. 2021

**Version:** 5

Page 10/10

GRISARD  
**BITEX BIMOID**

## Elabit KBH Typ N2

### 16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune donnée disponible

### 16.6. Indications de stage professionnel

Le personnel qui s'occupe de l'utilisation, du stockage et du lavage des récipients doit être formé avant de commencer le travail et dans des intervalles réguliers sur les dangers et les mesures de protection à prendre. Cela concerne notamment les mesures de sécurité au travail, la protection de la santé et de l'environnement et le premier secours.

### 16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente